

**Zeitschrift:** Revue suisse de photographie  
**Herausgeber:** Société des photographes suisses  
**Band:** 15 (1903)

**Rubrik:** Écho des sociétés

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## Echo des Sociétés



### Société des photographes amateurs de Berne.

*Séance extraordinaire du 22 octobre 1903, au Café Zimmermann,  
à 8 heures du soir.*

Président : M. le Dr SCHÄR. — Secrétaire : M. DUBIED.

Sont présents une quarantaine de membres.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 13 octobre 1903 ; il est adopté.

#### TRACTANDAS.

I. *Second rapport sur l'exposition*, par M. le prof. Dachselt. Il annonce que l'exposition devra être renvoyée forcément au 31 au lieu du 25 octobre, comme il était prévu. La cause de ce retard est l'envoi tardif des œuvres d'un grand nombre d'exposants. M. Dachselt fait un rapport détaillé sur l'arrangement, l'organisation, le jury, les décors, etc., et prie ensuite les membres de lui prêter leur appui pourachever cette grande entreprise à la satisfaction de tout le monde.

II. *Frais de l'exposition*. M. le président annonce que les frais qu'exige l'exposition sont assez considérables. Le prix d'entrée est fixé à 50 c. Le président espère que l'exposition aura beaucoup de visiteurs, et que les frais pourront être couverts par les recettes d'entrée. Il a convoqué la séance de ce jour pour mettre les membres au courant de la situation, et il prie la société de couvrir le déficit éventuel. La discussion est ouverte sur ce point, mais personne ne demande la parole. Les propositions du comité tendant à faire supporter par la société le déficit éventuel sont adoptés à l'unanimité.

III. *Admissions*. Cinq candidats sont reçus membres par votation à mains levées.

IV. *Divers*. Rapport du président du comité de police, M. Bäriswyl, sur l'organisation de son service.

Le comité de réception se compose de six membres, dont le Dr Schönemann est nommé président.

La séance est levée à 9<sup>1/4</sup> h.

*Séance du 2 novembre, au café Zimmermann, à 8 heures du soir.*

Présidence : M. le Dr-méd. O. SCHÄR. — Secrétaire : M. DUBIED.

Le procès-verbal de la séance du 22 octobre dernier est lu et adopté. Le président salue, au nom de la société, M. Lichtenhahn, président du S. A. P. V., et lui souhaite la bienvenue à cette séance.

#### TRACTANDAS.

I. *Rapport du président sur l'assemblée des délégués du 1<sup>er</sup> novembre*  
Cette assemblée a eu lieu à l'hôtel Eiger, sous la présidence de M. le prof.-Dr Barbieri, de Zurich, à 11 heures du matin, et a donné le résultat suivant :

1. Une association nationale comprenant toutes les sociétés des photographes-amateurs de la Suisse est créée; chaque société conserve naturellement son autonomie et son caractère spécial.

Le but de cette association est le suivant :

a) Organisation d'expositions périodiques.

b) Organisation de concours.

c) Aide à des revues suisses de photographie (une en langue allemande et une en langue française).

d) *L'association nationale ne demandera pas aux membres des sociétés une augmentation de leur cotisation.*

*Ad 1 a.* De grandes expositions d'une utilité générale et sans de trop grands risques financiers ne peuvent être organisées que par une association nationale. Celle-ci prétera à la société organisatrice l'appui nécessaire.

*Ad 1 c.* Les deux revues, une en langue française et une en langue allemande, auraient à publier les procès-verbaux de toutes les sociétés affiliées dans leur langue respective, un avantage qui rapprochera sans doute les différentes sociétés.

Les représentants de la *Revue suisse de photographie* et des *Schweizerische photographische Blätter* ont aussi assisté à l'assemblée désignée; ils ont déclaré qu'une association nationale aurait certainement bonne influence.

L'assemblée a ensuite invité le président de la société de Berne à faire les démarches nécessaires. M. Schær est prêt à prendre sur lui ce travail, à la condition que l'assemblée soit d'accord sur le principe. La discussion est ouverte. M. le prof. Dachselt est aussi partisan d'une association fondée sur la base indiquée; il approuve les démarches du président et fait un appel chaleureux aux membres de la société bernoise pour les engager à travailler à la réalisation de ce projet. La proposition du président est adoptée et le comité est autorisé de faire le nécessaire.

II. On invite quelques membres à publier des articles dans la presse en faveur de l'exposition nationale.

III. Sont admis comme membres : M. le Dr Heuberger, médecin à Gunten, et Mlle de Fischer, à Berne.

M. Lichtenhahn remercie, au nom du S. A. P. V., la société bernoise pour l'aménagement si réussi de l'exposition de photographie.

La séance est levée à 9 $\frac{1}{2}$  h.

*Le Secrétaire : M. DUBIED.*

---

*Séance du 25 novembre 1903, à 8 h. du soir, au Café Zimmermann  
(Künstlerstube).*

Président : M. le Dr SCHÄR. — Secrétaire : M. DUBIED.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 2 novembre ; il est adopté.

TRACTANDAS :

I. Démonstration d'un appareil de la maison C. A. Steinheil et fils, à Munich. Appareil Alto-Stereo-Quart.

II. Règlement concernant l'emploi du matériel mis à la disposition de la Société par diverses fabriques. Celui-ci est adopté après quelques changements de rédaction.

III. Propagande. Décision est prise de lancer une invitation aux amateurs de la ville et des environs pour recruter de nouveaux membres.

IV. Les jours des séances sont fixés à lundi et jeudi ; les séances auront lieu une fois par mois, comme jusqu'à présent.

V. Exposition internationale de photographie à Nice, en 1904. L'assemblée décide de prendre part à l'exposition, une douzaine de membres déclarant y participer.

VI. Comme nouveaux membres sont admis : MM. Böschenstein, professeur au gymnase de la ville ; J. Henri Weber, employé C. F. F. ; G. Kindler, à Worb ; J. Berger-Schürch, réviseur au bureau fédéral de la statistique commerciale ; H. Hänni, architecte, Berne ; H. de Kamp, imprimeur, Berne.

VII. Divers. Plusieurs membres proposent au Comité de faire des démarches aux fins d'obtenir que l'abonnement de l'organe allemand revienne encore meilleur marché pour l'année prochaine. M. Schär a bon espoir que l'association suisse devienne un fait accompli dans le courant de l'année prochaine, ce qui amènerait certainement une réduction du prix de l'abonnement de l'organe allemand. — M. Dachselt communique la liste des exposants primés. Un communiqué en sera donné à la presse suisse.

La séance est levée à 10 $\frac{1}{2}$  heures.

**Photo-Club de Lausanne.***Séance du 29 octobre 1903.*

Présidence de M. Arm. MOREL, vice-secrétaire.

**RÉSULTATS DU XV<sup>e</sup> CONCOURS TRIMESTRIEL.**

|                        |   |
|------------------------|---|
| 1 <sup>er</sup> prix : | MM. Alf. Mégroz. <i>Rondes enfantines.</i>  |
| 2 <sup>me</sup> "      | John-F. Revilliod. <i>Sous-bois.</i>        |
| 2 <sup>me</sup> "      | G. Duperret. <i>Sous-bois.</i>              |
| 2 <sup>me</sup> "      | Alf. Mégroz. <i>Daniel et Maurice.</i>      |
| 2 <sup>me</sup> "      | Arm. Morel. <i>Première leçon.</i>          |
| 2 <sup>me</sup> "      | Alf. Mégroz. <i>Etude de portrait.</i>      |
| 3 <sup>me</sup> "      | A. Dufour-Moret. <i>Fillettes bavardes.</i> |
| 3 <sup>me</sup> "      | G. Cauderay. <i>Vieilles pierres.</i>       |
| 3 <sup>me</sup> "      | John-F. Revilliod. <i>Tête d'enfant.</i>    |
| 3 <sup>me</sup> "      | G. Duperret. <i>Portrait.</i>               |

---

**M E M E N T O**

**Premier concours international des diapositifs pour l'appareil de projection.** — Dans le courant de l'hiver de l'année 1904, la Société des Photographes-Amateurs Daguerre, à Kiew, organise le premier concours des diapositifs pour l'appareil de projection.

1. Les travaux de tous ceux qui s'occupent de la photographie sont admis au concours.

2. La participation au concours est gratuite. — Remarque : Les établissements qui préparent des diapositifs pour le commerce, en prenant part au concours, payent 50 kopeks par diapositif.

3. Le nombre des diapositifs présentés est illimité, mais ne doit pas être inférieur à 6 ; si l'on en présente moins, les diapositifs sont considérés comme étant hors concours.

4. La dimension des diapositifs qu'on présente doit être conforme au format admis par le Congrès international de photographie, c'est-à-dire  $8\frac{1}{2} \times 8\frac{1}{2}$  cm.

5. Les diapositifs qui sont présentés principalement pour le concours doivent être faits d'après nature et peuvent être coloriés à la main ou chimiquement.

6. Chaque diapositif doit être mis sous verre, avoir une bordure de papier, et la surface émulsionnée doit être marquée d'un rond de papier blanc collé à l'angle gauche inférieur du verre à couvrir.